



De la monnaie locale complémentaire à la monnaie nationale

Avant-propos

L'objet de cette étude est de présenter une solution alternative à la dépression économique issue des crises financières mondiales. Nous proposons ici d'introduire dans le champ local une monnaie complémentaire émise par les pouvoirs publics. Cette monnaie s'analyse comme un crédit à court terme gagé sur les recettes fiscales futures de l'émetteur public.

Il pourrait donc s'agir d'une monnaie d'Etat.

Je commenterai tout d'abord les observations qui fondent nos raisons de croire en l'opportunité d'une monnaie locale complémentaire. Puis je présenterai quelques expérimentations actuelles de monnaies locales, qui viennent se substituer à la monnaie officielle. Enfin, je présenterai les conditions d'émission et de circulation qu'une monnaie complémentaire locale doit respecter pour autoriser le désendettement public, soutenir et promouvoir l'activité économique locale. Je soulignerai, en conclusion, que l'efficacité de cette monnaie pourrait permettre à l'Etat qui l'émet de présenter, à cette occasion, à l'Union européenne, un plan de transformation de l'euro, monnaie unique, en monnaie commune européenne.

Les raisons d'introduire une monnaie locale

A défaut de soutenir l'activité économique par des voies et moyens traditionnels, capables de combattre la paupérisation et l'exclusion, on a commencé, à partir des années 1980, à restaurer sous un vernis contemporain des techniques et solutions anciennes comme les tontines, les monnaies de foire. Citons pour mémoire les Cigales, Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne, les systèmes d'échanges locaux (SEL)¹, les banques de temps (échanges de biens

1 - Les Systèmes d'échanges locaux (SEL) se sont inspirés des principes de la monnaie franche ou estampillée de Silvio Gesell (1914). Dans un SEL, un membre émet un bon d'échange égal à une certaine valeur pour acquérir un bien ou un service proposé par un autre membre. Ce dernier l'utilise à son tour pour se procurer un autre bien ou service auprès d'un troisième membre, et ainsi de suite. Le bon circule ainsi de membre en membre lors de chaque nouvel échange. La position débitrice du membre émetteur reviendra à l'équilibre, ou créditrice, quand il offrira à son tour un bien ou un service à l'un des autres membres du SEL.

valorisés en temps disponible), les réseaux d'échanges solidaires du savoir, les plates-formes d'échanges.

L'émission d'un autre monnaie de règlement se justifie pour plusieurs raisons : la monnaie circule mal, nos sociétés s'enlisent sous la dette, on n'ose plus investir, les monnaies locales se multiplient partout.

La monnaie circule mal, car les canaux de transmission de la politique monétaire sont pollués

Après la réforme financière de 1985, avec le passage à une économie de marchés financiers, on a préféré que les entreprises et les administrations publiques se financent sur les marchés financiers, en émettant des titres (actions, obligations) plutôt qu'en recourant à des prêts bancaires. Faute de vendre du crédit bancaire, les banques se sont tournées vers d'autres activités. De surcroît, avec les ratios prudentiels qui leur furent imposés depuis les premières règles du Comité de Bâle de 1988, elles préférèrent acheter des titres, soit pour leur compte propre, soit pour des tiers, en tant que teneur de marché, et développer des placements hors bilan (les produits dérivés). Ainsi, selon Dominique Plihon, la part des crédits dans l'actif des banques est passée de 84 % en 1980 à 38 % en 2002 alors que les dépôts inscrits au passif sont passés de 73 % à 24 %². On constatait déjà que les canaux de transmission de la politique monétaire entre la Banque centrale européenne, les Banques commerciales et surtout les entreprises et leurs salariés, étaient bouchés et détournés. La monnaie ne circulait déjà plus.

Puis, après la crise de 2008, et malgré la politique très généreuse de la Banque centrale européenne, avec ces opérations dites de « Quantitative easing », de réduction des taux d'intérêt et d'injection des liquidités dans les bilans des banques, on s'est aperçu de l'inefficacité de sa politique qui reste potentiellement inflationniste. Cette politique aurait dû conduire, comme le note une analyse de la banque Natixis, « à une hausse de l'offre de crédit par les banques. Mais l'expérience de la crise a montré que lorsque la demande de crédit est faible, cette politique ne conduit à aucune reprise de la stimulation de crédit. Le cas de la zone euro est parfaitement clair³. »

Il faut changer de canal de transmission de la politique monétaire.

Nos sociétés s'enlisent sous la dette

De tout temps, les Etats et les hommes furent endettés et surendettés. De tout temps aussi, les sociétés se sont désendettées en changeant leur monnaie. Faut-il rappeler que dans le livre du Lévitique de l'Ancien Testament se trouve déjà un cadre juridique, le Jubilé, qui permettait d'éteindre les dettes et de libérer les hommes qui en étaient chargés. La condition d'esclave, qui dans les sociétés antiques, résultait souvent de la dette, s'éteignait avec l'année jubilaire. Cependant, ce sont dans les périodes de récession apparues avec la monétisation des échanges que les opérations de désendettement furent mises en place. Solon, le législateur, avait organisé, dans la Grèce antique, une opération de désendettement monétaire qui consistait à changer la contrepartie de la monnaie. Il avait mobilisé les métaux précieux et forcé les riches citoyens à construire des vaisseaux de guerre. La

2 - Dominique Plihon, *La monnaie et ses mécanismes*, Alternatives économiques, Collection Repères, 5e édition 2006, page 61.

3 - *Canaux de transmission de la politique monétaire à l'économie réelle : qu'a-t-on appris avec la crise ?* Flash économie n°322, 23 avril 2013, Natixis.

nouvelle monnaie était remise en circulation avec une obligation d'utilisation, sous forme d'investissement dans les chantiers navals. Les Romains pratiquèrent de la même façon. On peut également trouver d'autres exemples plus près de notre époque. Tovy Grjebine, qui fut à l'origine d'un plan de désendettement dans les années 1980, alors que les entreprises françaises, surendettées, n'empruntaient plus et n'investissaient plus, avait rappelé, dans l'exposé des motifs de la loi qu'il inspira, les exemples les plus spectaculaires, dans le monde moderne, de politique de relance de l'activité, en période de récession et de surendettement⁴. Aujourd'hui, bien que les collectivités locales et l'Etat central ne disposent pas du pouvoir de création monétaire, d'autres moyens de paiement peuvent être imaginés pour mener ce plan de désendettement.

On n'ose plus investir

La faiblesse de la demande privée ne peut cependant être combattue que sous l'impulsion de la demande publique. Quand les entreprises n'investissent plus, quand les ménages ne consomment plus, c'est l'Etat et les collectivités locales qui doivent susciter cette demande, seule capable d'entraîner l'activité économique et l'emploi de tous. Les investissements publics peuvent ainsi entraîner la croissance économique et rendre confiance aux consommateurs et aux entreprises. On doit d'ailleurs rappeler ici que ce sont les collectivités locales qui sont le premier investisseur en France⁵. Le budget des collectivités locales est, en effet, essentiellement un budget d'investissement qui répond à des exigences locales. Ce sont les régions qui consacraient aux investissements la part la plus importante de leur budget, pour plus de 35 % dans la décennie 2000, devant les communes et les départements (autour de 25 %). Ces investissements publics locaux entraînent des commandes, notamment dans le secteur des BTP. Ainsi, l'investissement public local a un effet d'entraînement sur la croissance nationale. Autrement dit, c'est l'investissement local qui entraîne la croissance⁶, mais ce n'est pas la croissance économique qui entraîne l'investissement local. Il faut relancer l'investissement public.

Les monnaies locales se multiplient partout

La profusion des monnaies locales dans le monde et dans l'Union européenne atteste de la volonté des populations de se libérer des carcans financiers que les affairistes et politiques internationaux leur imposent. Ce mouvement commença dans les années 1980 avec les systèmes d'échanges locaux (LETS anglo-saxons et SEL francophones). Puis, après le Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil) en 2001, de nombreuses expériences de monnaies locales furent initiées dans le monde. On peut citer en France le mouvement SOL inspiré par Claude Alphantéry et Patrick Viveret⁷, le RES en Belgique, et le Chiemgauer en Bavière.

4 - Avec la proposition de loi organique n° 157, Tovy Grjebine avait rappelé qu'à l'invitation d'Ernst Wagemann, l'Allemagne avait introduit une monnaie créée par l'Etat pour sortir de la crise de surendettement des entreprises qui fit plus de six millions de chômeurs au début des années 1930.

5 - Le budget de l'Etat est essentiellement un budget de fonctionnement. Le budget social est bien évidemment un budget de transfert.

6 - Cet effet d'entraînement de l'investissement public local fut validé par des études de corrélation de la croissance Jacques Méraud, *Etude sur la dépense publique en France – évolution sur trente ans et comparaison internationale* (CES, 1994), *Les dépenses locales et l'économie nationale* (La jaune et la rouge, mars 1999).e du PIB et de la variation des investissements publics locaux sur 38 ans, de 1960 à 1997

7 — Le projet Sol est parti du collectif « Reconsidérer la richesse » qui s'inspirait des travaux de Patrick Viveret. *Reconsidérer la richesse*, La documentation française 2002.

Les SEL et les monnaies locales s'inscrivent tous deux dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Ils cherchent à recréer du lien social, à répondre aux conditions du développement durable, de l'agriculture biologique, de la lutte contre les exclusions, à privilégier des échanges de proximité autour de circuits courts, à soutenir l'activité économique locale

Ce sont généralement des monnaies de substitution à la monnaie officielle qui n'autorise que certaines consommations. En revanche, elles n'augmentent pas la masse des moyens de paiement en circulation, à la différence des systèmes d'échanges locaux, dont le volume d'échanges reste, il est vrai, insignifiant au regard de l'ensemble des échanges économiques.

Une présentation des expérimentations contemporaines des monnaies locales est cependant nécessaire pour bien en comprendre les caractéristiques et différences.

Les expérimentations contemporaines de monnaies locales

On notait plus de 5000 monnaies locales dans le monde dans la décennie 2010. En France plusieurs monnaies locales furent créées par des associations. En revanche, le « sol violette » fut la première monnaie locale créée, en 2011, par une municipalité, à Toulouse, en partenariat avec le crédit municipal, le crédit coopératif, le groupe Chèque Déjeuner et avec le soutien du programme Equal⁸ du Fonds Social Européen (FSE), et de la Caisse des Dépôts et consignations.

On notera ici qu'il est curieux qu'un organisme européen comme le FSE soutienne des expériences monétaires dont l'existence même révèle l'incapacité de la politique monétaire de la BCE et de l'Union européenne à sortir les peuples européens de la crise mortifère de récession dans laquelle ils sont entrés depuis déjà plusieurs décennies. Aveu d'impuissance ou administration d'un tranquilisant social ?

Ces monnaies proposent des circuits qui cherchent à supprimer les tendances spéculatives et inégalitaires des canaux de transmission monétaire officiels. A ce titre, elles entendent décourager leur accumulation par quelques-uns au détriment de leur circulation. Cette fluidité des échanges est un impératif. Ces monnaies doivent donc circuler au sein d'une communauté d'utilisateurs suffisamment vaste, capable de relier des entreprises et initiatives complémentaires : Elles doivent trouver des débouchés aux offres et aux demandes. C'est à ce prix qu'elles seront socialement acceptées. Or, la plus grande majorité de ces monnaies souffre d'un manque de débouchés sur le marché des biens et des services et d'un manque de reconnaissance sociale dont nous analyserons les causes plus loin.

8 - Le programme Equal est doté d'un budget européen de 3,2 milliards d'euros sur 7 ans. Pour être éligible au financement d'Equal, les projets doivent émaner d'organisations non gouvernementales (associations, entreprises, collectivités locales) et répondre aux thématiques suivantes : l'accès au marché de l'emploi des publics les plus en difficulté, - la lutte contre le racisme et la xénophobie, - la création d'entreprises par des publics victimes de discriminations, - l'économie sociale, - la formation tout au long de la vie et la gestion des âges, - l'adaptation des salariés, - l'articulation des temps de vie, - les demandeurs d'asile et la lutte contre le trafic des êtres humains.

Petit panorama contemporain des monnaies locales

En Grande-Bretagne, plusieurs monnaies locales ont été émises autour du projet « Villes en transition » (Bristol pound, Brixton pound...). Le pays dispose d'un réseau dynamique de banques du temps (la Time bank Union britannique revendique 350.000 utilisateurs). A Brixton et Brixton, les autorités locales ont autorisé les entreprises à régler leur taxe professionnelle en monnaie locale. Le maire de Bristol aurait, dit-on, son salaire intégralement versé en Bristol pound.

En Allemagne, le réseau « Regingeld » a fédéré 70 monnaies locales, dont le Chiemgauer. L'Autriche recensait cinq monnaies locales en 2014 pour une masse monétaire équivalente à 100.000 euros.

La Belgique a également émis des monnaies locales dans de nombreuses villes. Le projet Eco-iris bruxellois, soutenu par le ministère de l'Environnement, est cependant fortement critiqué pour son coût de fonctionnement. On notera qu'aux Pays-Bas, la ville d'Amsterdam a lancé une monnaie locale « makkie » pour soutenir l'activité et le civisme dans un quartier défavorisé Makkassarsuare.

En Espagne, les banques de temps se sont imposées depuis les années 1990. On en compte environ 300 dont 40 à Madrid et 50 à Barcelone. La tendance est identique au Portugal où l'Associazione Nazionale Banche del Tempo en revendique 430. Des monnaies locales solidaires sont aussi apparues depuis 2008 autour du réseau national Arcipelago SCEC qui regroupait 15.000 particuliers et 2000 entreprises en 2014.

En Pologne, le programme Equal avait soutenu des banques du temps au début de ce siècle, mais se retira confronté aux problèmes inhérents aux sociétés postcommunistes qui ne possèdent que peu de réseaux associatifs. Néanmoins, des monnaies locales furent créées dans la décennie 2010 avec le Kékfrank à Sopron et le Balatoni Korona, lancé par sept villes de la région de Balaton.

L'expérience française du sol violette

A Toulouse, une monnaie locale, le sol violette, fut mise en circulation en 2011 par l'intermédiaire d'une association, comme l'autorise le Code monétaire et financier. Pour être en conformité avec la loi⁹, il faut, en effet, adhérer à cette association, même avec un montant libre. Cette association fut financée, par des dons de particuliers et d'entreprises, par ses adhérents et, à hauteur de 45 % de son budget, par la mairie, sous la forme d'une subvention de 130 000 € par an, et de quatre équivalents temps plein qu'elle prit en charge¹⁰.

A l'origine, le budget municipal consacré à son nantissement initial s'élevait à 27.000 euros¹¹ en 2011. Il permit l'émission équivalente de sols violette dont une partie fut distribuée à des bénéficiaires d'aides sociales (30 chômeurs reçurent 30 sols par mois pendant la durée de l'expérimentation), une autre à des « ambassadeurs » (entreprises correspondantes), et sous forme de subventions.

L'augmentation de la masse de sols violette en circulation passa ensuite par des opérations volontaires de nantissement. Ce nantissement consiste pour l'utilisateur à changer des euros en sols auprès d'un organisme correspondant (Crédit coopératif, Crédit municipal, mairie). Le sol se présente en numéraire ou sur une

9 - Le Code monétaire et financier autorise les adhérents d'une même structure de s'échanger des biens et des services grâce à un autre moyen de paiement que l'euro, accepté et reconnu de tous.

10 - Selon La dépêche du Midi du 25 avril 2014.

11 — Synthèse Bilan Sol Violette, mai 2011 décembre 2011, Mairie de Toulouse.

carte de crédit relié à son compte. 80 % des transactions qu'il suscite sont réalisés chez 20 % des prestataires.

On opte alors pour un circuit monétaire différent de celui de la monnaie officielle : peu de thésaurisation (le sol perd de sa valeur s'il n'est pas échangé régulièrement), échanges réservés auprès de certains fournisseurs, ce qui exclut les marchés financiers et les productions des entreprises qui ne sont pas adhérentes.

Les conversions des sols en euros (appelées fuites) sont autorisées. Elles sont passées de 55% des émissions en 2012 à 36% en 2013, ce dont se félicitent les gestionnaires du sol violette.

On doit cependant remarquer que les utilisateurs du sol violette étaient un peu moins que 3000 pour une population toulousaine de 400.000 habitants en fin 2013. Bien que cette monnaie locale par nantissement peut s'échanger plus vite que l'euro (l'épargne est taxée), ses lacunes sont perceptibles. Elles se retrouvent très souvent dans les autres expériences de monnaies locales émises par nantissement.

Faiblesses et défauts des monnaies locales

Les monnaies locales souffrent d'un coût de transaction trop élevé, d'une faiblesse des débouchés et d'un manque de confiance des populations.

- Des coûts de transaction trop élevés

Les monnaies locales émises par nantissement souffrent de la cherté de leurs coûts de transaction (recherche de nouveaux utilisateurs, fournisseurs ou clients, surveillance et négociation) qui dépassent souvent la masse monétaire émise.

- L'insuffisance des débouchés

La plupart de ces monnaies se proposent de favoriser des comportements alternatifs de consommation autour du commerce équitable, des circuits courts, des AMAP¹², de l'alimentation biologique, des entreprises de réinsertion¹³... Cependant, le nombre de clients et les fournisseurs qui adhèrent à ce type de consommation restent négligeables pour relancer l'activité.

- Le manque de confiance des populations

Lorsque les débouchés qu'offre la monnaie locale ne sont pas assez nombreux, ses utilisateurs cherchent à les convertir en monnaie officielle. Ces demandes de conversion sont admises, mais quelquefois à des taux de change dissuasifs qui n'incitent pas à participer à ce circuit monétaire.

Comparatif de quelques monnaies locales				
	Création	Masse monétaire	Nombre d'utilisateurs	Budget annuel
Chiemgauer	2003	520.000 e	3200 particuliers 600 entreprises 200 associations	nc
Bristol Pound	2012	320.000 €	1200 particuliers 420 entr./asso.	84.000 €
Eco Iris	2009	6.000 €	1300 utilisateurs 60 entreprises	148.000 €

12 - Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

13 - Dans son bilan 2013, le Sol Violette détaille les secteurs d'activités présents parmi ses fournisseurs : alimentation saine et durable, détente et convivialité, culture, éducation populaire, bien-être, formation-conseil, technologie de l'information et de la communication, services à la personne et aux entreprises, recyclage.

Euskro	2013	245.000 €	2700 utilisateurs 430 entreprises 115 associations	160.000 €
Le Sol	2011	74.328 €	1800 utilisateurs 140 entreprises	nc

Sources : Rencontres monétaires de Villeceaux 2014. Présentation des dispositifs monétaires, juin 2014 ; *Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires*, Jérôme Blanc et Marie Fare, mars 2014 ; Sol Violette, Bilan 2013, La dépêche du Midi du 25 avril 2014.

En définitive, les expérimentations contemporaines de monnaies locales autorisent sans doute leurs utilisateurs à adopter des comportements de consommation qui leur conviennent, mais elles n'ont aucune capacité à réformer les systèmes financiers à l'origine des ravages sociaux qu'elles tentent de consoler. Elles permettent aussi aux politiques de se conduire davantage comme des assistants sociaux que comme des capitaines de vaisseau.

Cependant, d'autres modèles de monnaies locales sont bien davantage émancipateurs.

Les monnaies complémentaires locales

Il convient donc de ne pas confondre les monnaies locales qui se substituent, par nantissement, à la monnaie officielle de celles qui la complètent par des émissions nouvelles. Seules, les secondes créent un nouveau pouvoir d'achat.

Pour illustrer la création de pouvoir d'achat que créeraient ces monnaies locales complémentaires, on prendra ici deux exemples avec le « Wir » qui s'inspira des systèmes d'échanges, et le « bocade » qui reposait sur une garantie fiscale.

Une monnaie locale complémentaire d'échanges inter-entreprises : L'expérience du système suisse Wir

C'est après le krach de 1929 que fut créée à Bale, la « Wir Wirtschaftsring-Genossenschaft », association économique suisse, dotée du statut bancaire en 1936. Il s'agissait de combattre la pénurie et la faiblesse de circulation de la monnaie, selon les principes de Silvio Gesell sur la monnaie franche. D'autres initiatives semblables furent lancées à l'époque, mais seule la Wir traversa le siècle. Sous le contrôle de la Banque Nationale Suisse, la Wir émet aujourd'hui sa propre monnaie sous forme de comptes créditeurs et débiteurs, sans circulation de numéraire. A l'origine, elle ne servait et ne demandait pas d'intérêts, mais après les années 1950, elle prit quelques distances avec ses principes fondateurs. Elle admet aujourd'hui des crédits combinés en Wir et en francs suisses.

Elle se définit comme un système monétaire privé, comme une sorte de troc amélioré, et fonctionne comme un système d'échanges, en circuit fermé, autour d'une unité de compte ancrée au franc suisse.

Elle cherche à faciliter les échanges économiques entre les entreprises, notamment les PME, et combat la thésaurisation sur les comptes. Elle prélève 1 % du montant sur chacune des transactions effectuées et accorde des crédits en Wirs à bas coût.

Elle possède plusieurs succursales en Suisse, et a atteint un chiffre d'affaires en Wir équivalent à 1,7 milliard de francs suisses en 2012.

Une monnaie complémentaire locale à contrepartie fiscale : L'expérience de la monnaie argentine Bocade

L'Argentine possède une longue histoire de monnaies complémentaires qui couvrirent jusqu'à 40 % de sa masse monétaire à la fin du siècle dernier. Elles étaient émises par les Trésors publics de province et ne circulaient qu'à l'intérieur de celles-ci. L'une des plus remarquables est le bocade qui circula de 1985 à 2003 dans la province de Tucuman.

Le bocade fut défini par la loi provinciale comme un « bon de règlement de dettes » doté d'un pouvoir libérateur des impôts provinciaux, ayant pour unité de compte le peso argentin, convertible à certaines conditions (en général entre le 18 et le 28 de chaque mois). Son volume d'émission était ajustable en cas d'inflation. La loi prévoyait également que les bocades avaient une durée de vie limitée, mais ne portaient pas d'intérêt. Emis par le Trésor public provincial, ils entraient en circulation en règlement des commandes publiques, des rémunérations versées aux fonctionnaires et des pensions des retraités. Puis, ils revenaient dans les caisses du Trésor provincial sous forme des règlements des impôts provinciaux et d'autres contributions locales.

Selon Bruno Théret et Wojtek Kalinowski¹⁴, le coût d'émission du bocade se limitait à un coût de transaction de 0,83% contre un taux d'intérêt réel de 7,25% exigé à l'époque par les marchés financiers.

Ainsi, même si tous les bons émis retournaient au Trésor à la fin du mois, le bocade offrait à la province un crédit de court terme qui permettait de payer en temps voulu les rémunérations des fonctionnaires.

Lorsque le bocade fut introduit dans l'économie locale, les recettes du Trésor ne représentaient que 20 % de ses dépenses. Pour relancer l'économie locale, il fallait émettre le bocade en grande quantité. On craignait alors surtout les fuites (les demandes de conversion), car plus elles couvraient de grands volumes, plus la réserve en pesos du Trésor devait être importante. Mais, inversement, plus faible était la demande, plus faible pouvait être la réserve nécessaire pour la satisfaire. Quand la demande de conversion était faible, la province pouvait, à chaque échéance, éteindre peu à peu sa dette en pesos. Les premières échéances furent cruciales. Les demandes de conversion furent très fortes lors au début, mais déclinèrent rapidement. Car, comme le Trésor public acceptait le bocade en règlement de l'impôt, les administrés l'utilisèrent de plus en plus.

Pendant 18 ans d'existence, le bocade a certes connu quelques crises (de conversion, de spéculation et politique), mais il reçut un large soutien de la population qui l'utilisa jusqu'au moment où il disparut au début du siècle. Sa suppression fut, en effet, l'une des conditions du FMI pour soutenir le peso argentin.

Une monnaie d'Etat pour reconstruire l'économie

Nous pouvons à présent, à la lumière de ces exemples, déterminer les qualités que doit posséder une monnaie complémentaire pour relancer l'activité et les investissements locaux, diffuser plus équitablement les revenus, et éteindre la dette publique qui étrangle les populations européennes.

14 - Bruno Théret et Wojtek Kalinowski, « *De la monnaie unique à la monnaie commune. Pour un fédéralisme monétaire européen* », note de l'Institut Veblen, septembre 2012.

Une monnaie garantie par l'Etat

L'absence ou l'insuffisance de participation des institutions publiques est l'une des principales causes de la méfiance des populations à l'égard de la monnaie complémentaire et de son développement au sein des populations administrées. C'est leur incapacité à être reconnue et acceptée comme moyens de paiement pour les dépenses incompressibles auprès des organismes publics et des fournisseurs de services, comme les impôts et les loyers, qui expliquent leur échec.

Il s'agit là d'un obstacle institutionnel que seules les institutions publiques peuvent lever. Or, le seuil institutionnel qu'il conviendrait de franchir se situe au niveau des collectivités territoriales et de leur capacité de mettre en circulation une monnaie locale gagée sur leurs recettes fiscales futures. Les administrations locales peuvent, en effet, utiliser deux leviers à la fois : d'une part, en émettant la monnaie complémentaire pour régler les rémunérations des fonctionnaires, certaines allocations sociales et les fournisseurs de commandes publiques et d'autre part, en autorisant les administrés, citoyens et entreprises de s'acquitter dans cette monnaie¹⁵. Ce n'est qu'ensuite que le bénéficiaire primaire de cette monnaie pourra la remettre à des tiers pour le paiement de ses achats sur le territoire national, qui pourront, à leur tour, soit les remettre à d'autres tiers pour divers autres paiements, soit les remettre aux services fiscaux en règlement de leurs impôts, ou soit encore, en demander la conversion auprès de ces derniers.

C'est en respectant ces conditions que la collectivité qui émettra cette monnaie en garantira la fiabilité auprès de tous les groupes sociaux, consommateurs et fournisseurs, ménages et entreprises. La confiance du public dans cette monnaie s'appuie en effet sur le pouvoir libérateur qu'elle possède pour s'acquitter de l'impôt, la liberté de la convertir en euros, et sa capacité à maintenir son pouvoir d'achat.

Une monnaie de crédit à court terme

Une monnaie complémentaire garantie par l'Etat, émise par anticipation d'une fraction des recettes fiscales, pourrait circuler efficacement, qu'elle soit émise par une collectivité locale ou un Etat. Elle aura, dans tous les cas, pour contrepartie le volume de recettes fiscales anticipé par l'organisme public émetteur. Ce dernier pourrait ainsi être une mairie, un département, une région, ou l'Etat. Dans tous ces cas, les recettes fiscales futures servent de garantie, par anticipation, à une émission de monnaie complémentaire présente.

Cette émission monétaire revient, en fait, à couvrir un encours de crédit accordé à une administration publique locale ou nationale par une créance à terme non échu détenue sur les contribuables. Encours de crédit qui pourrait être renouvelé annuellement. De la même façon qu'une banque émet de la monnaie de crédit en anticipant le recouvrement des créances qu'elle détient sur des tiers, l'administration publique émettrait des crédits en anticipant le recouvrement des impôts.

En l'occurrence, comme le note Bruno Théret, cette monnaie complémentaire locale, ou nationale dans le cadre de la zone euro, pourrait s'interpréter comme un « bon d'anticipation d'impôt, à l'instar des tax anticipation scripts américains de l'entre-deux-guerres. » Elle permettrait à l'Etat ou aux collectivités locales qui l'émettent de s'accorder un crédit à court terme bien moins onéreux que ceux que leur accordent les marchés financiers.

15 - Opus cité, note 14, p. 8 et Wojtek Kalinowski, *L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires*, novembre 2014, Institut Veblen.

Une émission monétaire obligeant à l'équilibre budgétaire

L'émission de cette monnaie locale complémentaire, émise par anticipation des recettes fiscales, municipales, régionales ou nationales, serait capable d'enclencher, un processus de développement local de l'activité économique. Cependant, le succès de cette monnaie repose sur l'obligation de rigueur budgétaire que l'émetteur public devra impérativement respecter.

Un déficit budgétaire conduirait l'émetteur à ne pas pouvoir assurer intégralement la conversion de la monnaie complémentaire en monnaie officielle, ou avec décote, ce qui saperait la confiance des populations à son égard.

L'émetteur doit savoir que dès lors qu'il existe sur un même territoire deux monnaies, l'une utilisée par plusieurs collectivités (comme l'euro) et l'autre locale (ou nationale), n'ayant cours légal qu'à l'intérieur de l'espace local ou national, en altérer la valeur reviendra à réduire la valeur du change de ses recettes fiscales futures. Il serait alors contraint d'augmenter la pression fiscale, ce qui sapera la confiance des administrés qui n'accepteront plus la monnaie complémentaire. Il n'aura ainsi fait qu'augmenter sa dépendance vis-à-vis des autorités extérieures.

L'équilibre budgétaire devient alors une nécessité impérative. A défaut, on devine ici la fin de l'exercice. L'émission d'une monnaie complémentaire à garantie fiscale exige de son émetteur une stricte orthodoxie budgétaire. Il doit donc prendre toutes les garanties nécessaires pour s'assurer que les rentrées fiscales ultérieures en monnaie officielle (en euros) seront suffisantes pour courir le crédit à court terme que lui ont offert les utilisateurs de la monnaie complémentaire. L'Etat ne sera donc pas libre d'émettre n'importe quel volume de monnaie complémentaire.

Le pouvoir public émetteur « a tout intérêt à préserver la valeur de ses propres moyens de paiement : mener une politique inflationniste revient à réduire la valeur de ses recettes de demain et à ruiner la confiance dans sa monnaie, c'est-à-dire à scier la branche sur laquelle il est assis.¹⁶» C'est sur le respect de ces obligations que se fondera la confiance et la participation des populations à ce nouveau circuit monétaire. En ce sens, on peut dire qu'elle devra respecter un taux de change fixe par rapport à l'euro.

C'est cette parité fixe avec l'euro qui permettra, par la suite, de fédérer les monnaies complémentaires émises par les collectivités locales dans une monnaie nationale. L'effort d'équilibre budgétaire sera donc tout d'abord exigible des collectivités locales.

Une monnaie d'Etat à circulation intérieure

En pratique, cette monnaie complémentaire pourra être émise en fonction des recettes attendues, et distribuée en paiement des traitements des fonctionnaires, des pensions de retraite et des autres prestations sociales. Elle pourra également être utilisée pour payer une partie des factures des fournisseurs des collectivités locales, puis l'Etat. Rappelons ici notre remarque préalable : c'est l'investissement public local qui entraîne la croissance de l'activité¹⁷.

16 - Bruno Théret et Wojtek Kalinowski, opus cité.

17 - Voir supra notre paragraphe : On n'ose plus investir

Vers une monnaie locale de France

Plusieurs propositions de monnaies nationales nous ont été présentées ces dernières années¹⁸.

Les monnaies complémentaires à contreparties fiscales pourraient, comme nous le préconisons ici, après expérimentations locales se fédérer pour devenir nationale.

De la monnaie locale à la monnaie nationale

Ces monnaies complémentaires peuvent, en effet, être appliquées sur une pluralité d'échelles d'émission, communale, régionale ou nationale. Dans tous les cas, leur parité avec la monnaie officielle, l'euro par exemple qui sert de monnaie de compte, devra être respectée. Bien évidemment, son volume d'émission ne devra pas excéder celui des recettes fiscales à percevoir. Rappelons que ces recettes fiscales jouent le rôle de dépôts dans le processus d'émission de monnaie de crédit actuel (les dépôts font les crédits).

Pour que cette monnaie soit acceptée, il convient qu'elle soit admise comme un moyen d'acquittement de l'impôt et que sa valeur, relativement à la monnaie de la zone euro, qui lui sert de monnaie de compte, et qui circule également, soit stable, voire fixe.

En effet, l'Etat ou la collectivité qui mettra cette monnaie complémentaire en circulation devra en assurer la stabilité, seule capable, de lui apporter une reconnaissance citoyenne.

Il devra respecter l'équilibre de son budget, couvrir ses dépenses, dont une partie pourra être assurée en monnaie nationale complémentaire, par ses recettes, qui pourront également être partiellement payées avec cette monnaie.

Il devra donc garantir la parité de la monnaie nationale complémentaire avec l'euro. A ce titre, il devra autoriser périodiquement sa conversion en euro, et inversement. Cette monnaie ne devra donc pas être émise trop abondamment et devenir un facteur d'inflation. Elle devra être couverte intégralement par une fraction des recettes fiscales attendues. A défaut, l'émetteur ne pourrait pas en assurer la totalité des demandes de conversion, ou les satisfaire avec une décote, ce qui rendra méfiant les utilisateurs qui finiront pas la refuser.

La théorie du circuit vertueux

Dans la phase de relance de l'économie locale, les émissions de monnaie complémentaire pourront s'accroître jusqu'à couvrir une fraction importante des recettes fiscales. Dans le circuit vertueux décrit ici la monnaie complémentaire ne doit être ni thésaurisée (constituer des stocks) ni utilisée à l'achat de marchandises importées. Il s'en suit que le volume de production et d'activité locales doit augmenter. Les rentrées d'impôt aussi, à pression fiscale égale.

18 - On peut penser ici à l'euro-franc, initiée par Yoland Bresson qui repose sur des principes similaires à ceux des monnaies complémentaires. Selon Bresson, elle serait émise par la Banque de France qui s'abstiendrait de refinancer les banques secondaires. Mais elle serait cependant inconvertible en euros, sauf exception, et décote, et aurait un pouvoir libérateur limité au marché national. Elle ne rapporterait pas d'intérêt et permettrait d'initier de dividendes distribués aux adultes à raison de 50 à 100 euros-francs mensuels. Yoland Bresson était le président de l'AIRE Association pour l'Instauration du Revenu d'Existence et promoteur du dividende universel. Il est décédé en août 2014.

Plusieurs options peuvent alors se présenter pour l'émetteur, en fonction du niveau de l'activité et de l'augmentation de la masse monétaire en euros en circulation : Réduire la pression fiscale et libérer du pouvoir d'achat, réduire progressivement les émissions de monnaie complémentaire, puisque les nouveaux euros en circulation viennent la remplacer.

Un instrument de réduction de la dette publique

Nous savons que la monnaie complémentaire à contrepartie fiscale est une monnaie adossée aux recettes fiscales anticipées de l'administration émettrice. C'est donc un crédit à court terme qui se substitue à celui que les administrations négocient sur les marchés financiers et dont le coût se révèle mortifère.

L'émission de cette monnaie va donc permettre la réduction progressive de la dette publique relativement au PIB sans sacrifier à son remboursement les missions de services publics, les investissements publics, voire les patrimoines publics. Ce sera donc un gage d'émancipation pour les contribuables qui ne contrariera pas le développement, mais qui, au contraire, stimulera l'activité économique.

En accordant leur confiance à la monnaie nationale complémentaire émise par l'Etat, les citoyens lui permettent de réduire sa dette publique, de soutenir les services publics et sociaux, et de stimuler l'économie locale.

Ainsi, l'Etat, en utilisant la monnaie complémentaire à contreparties fiscales pour financer une partie de ses dépenses (paiement de ses fournisseurs et agents publics) pourra rembourser avec les rentrées fiscales, effectuées en euros, sa dette, sans pour autant réduire ses services et ses investissements.

Emettre une monnaie d'Etat implique l'arrêt de la création de monnaie bancaire

L'émission d'une monnaie complémentaire à contreparties fiscales suppose une « rupture avec le monopole bancaire privé de l'émission de monnaie ». L'Etat, en effet, en émettant sa monnaie, se substitue aux banques dont les émissions de monnaie de crédit n'atteignent pas les acteurs économiques¹⁹. Il convient donc que la collectivité qui émet une monnaie complémentaire à contreparties fiscales exige des banques de couvrir les crédits qu'elles dispensent par des épargnes réelles (soit un taux de couverture intégrale de leurs dépôts par de la monnaie émise par la BCE).

A défaut, cela reviendrait à multiplier le pouvoir d'achat distribué (l'un par l'Etat, l'autre par les banques) pour une production dont le volume n'aurait pas pareillement augmenté. Donc, à exercer une pression à la hausse des prix sur les marchés. Processus d'inflation bien connu.

Cependant, sur le principe, l'émission d'une monnaie complémentaire à garantie fiscale est sans nul doute moins inflationniste que le régime monétaire actuel qui autorise une multitude d'émetteurs privés (les banques) sur un même territoire. Inflation qui ne s'exerce pas (pour le moment !), sur le marché des biens et des services, mais qui alimente bien davantage la hausse des prix des actifs financiers et immobiliers.

19 - Voir notre paragraphe supra : La monnaie circule mal, car les canaux de transmission de la politique monétaire sont pollués.

Une monnaie de relocalisation qui demande d'appliquer le principe d'équilibre des échanges

Cette monnaie complémentaire devra être créée avec l'objectif de couvrir et d'accroître les échanges et transactions entre les résidents nationaux, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises.

En effet, le pouvoir d'achat supplémentaire qu'elle engendrera ne devra pas profiter aux importations au détriment de l'équilibre de la balance commerciale.

Il ne s'agira donc pas de mettre la monnaie complémentaire nationale et l'euro en concurrence. Son émission ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique monétaire guidée par une volonté de conquête des marchés extérieurs qui impliquerait des stratégies de dévaluation. Elle s'inscrit, au contraire, dans une logique de réduction des déséquilibres commerciaux par un rééquilibrage des échanges entre pays partenaires commerciaux. Elle n'a donc pas pour objectif d'accroître des exportations et de renforcer une division du travail internationale déjà forte, mais de fortifier les productions nationales.

On sait d'ailleurs qu'il est nécessaire de réduire les déséquilibres commerciaux entre les pays déficitaires et les pays excédentaires au sein de l'Union européenne.

On pourrait ainsi concevoir dans le cadre européen, une monnaie commune qui serait l'euro et dont la circulation serait internationale et des monnaies d'Etat à garantie fiscale dont la circulation serait limitée à leur territoire national. L'euro devenu monnaie commune européenne et les monnaies des Etats européens seront alors des monnaies de complémentarité.

Conclusion : Un défi local

La crise de la zone euro offre l'occasion de remettre celle-ci en débat. Les pays les plus frappés par la crise devraient être les premiers à profiter d'une monnaie complémentaire d'Etat, telle que nous la décrivons ici.

Cependant, au-delà des questions techniques et juridiques que son émission soulèverait, c'est d'abord un défi local contre les institutions financières internationales, appelées dorénavant pour l'Europe, « la troïka²⁰ », que pourraient relever les dirigeants politiques responsables de nos collectivités.

20 - Alliance de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et du Fonds monétaire international pour superviser les plans de sauvetage et ses implications dans les Etats membres de l'Union européenne.